Éolien et photovoltaïque - Paroles d'élus

ÉNERGIES LOCALES, RETOMBÉES LOCALES

FRANCE renouvelables
système électrique pilotable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité
ADEME
AMRF Association des Maires Ruraux de France
AMORCE
APVF Petites Villes de France
BANQUE des TERRITOIRES
réseau Cler
FNCCR
INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE
WWF

Remerciements aux partenaires

AUX ÉLUS
qui ont accepté de témoigner dans ce livret :
Pascal Augendre, Jacques Baloup, Olivier Bertrand, Christophe Bouillon, Gislain Bourry, Karine Brun, Gaétan Chadelaud, Richard Chamaret, Jean-Luc Chambon, Jean-Pierre Chardon, Jérôme Dubois, Robert Feurtet, Georges Flamengt, Daniel Fontaine, Marie-Madeleine Gamblin, Hélène Haltz, Marie Claude Jarrot, Fanny Lacroix, Thierry Lecomte, Éric Lecompte, Dorothée Legrand, Vincent Lhopiteau, Catherine Louis, Jean Revereault, Paul Sagniez, Joêl Suin, Myriam Vigroux.

À NOS PARTENAIRES
de l'ADEME, d'AMORCE, de l'APVF, de l'AMRF, de la Banque des Territoires, du réseau Cler, des Eco Maires, de la FNCCR, d'Intercommunalités de France et du WWF.

AUX SOCIÉTÉS
Abo Energy, Baywa.re, Energieteam, Engie Green, H2air, IEL, JPEE, Poweend, QEnergy, RP Global, RWE, Valeco, Volkswind, WPD qui ont contribué à cette publication.

FRANCE renouvelables
système électrique pilotable

RÉDACTEURS
Directrice de publication : Anne-Catherine de Tourtier
Rédaction : Clément Cunin (France renouvelables)
Conception graphique : Stéphanie Zoete
Impression : Encre Nous

COPYRIGHT
Droits réservés

Imprimé en France. Label certifié Imprim'vert.
Imprimé sur Coral Book White, papier labellisé PEFC issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées.

Anne-Catherine de Tourtier
Présidente de France renouvelables

Grégoire Simon
Président de la Commission ancrage
et retombées locales de France renouvelables

ÉDITO

Les tensions géopolitiques actuelles dévoilent chaque jour un peu plus la fragilité de notre dépendance aux énergies fossiles. Produites quasi-exclusivement à l'étranger, souvent dans des régions politiquement sensibles ou éloignées de nos valeurs démocratiques, ces énergies sont soumises à de fortes fluctuations de prix, et restent très néfastes pour le climat. Pendant ce temps, on observe, partout dans le monde, des reculs en matière de politiques environnementales, menaçant les objectifs fixés pour lutter contre le dérèglement climatique et notre souveraineté. Il est temps de redonner de l'ambition à notre stratégie énergétique.

En France, notre mix électrique est déjà largement décarboné – nucléaire, hydroélectricité, éolien, photovoltaïque – mais notre consommation finale reste dominée aux 2/3 par les énergies fossiles, notamment le pétrole et le gaz. Pour inverser cette tendance, la substitution progressive de ces sources par l'électricité, dans les transports, les bâtiments résidentiels et tertiaires, ou l'industrie, est un levier essentiel. Si nous devrons demain consommer moins d'énergie grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétique, nous aurons besoin de beaucoup plus d'électricité.

Au cœur de cette transformation, les élus ruraux – maires et présidents d'intercommunalités – agissent au quotidien. En accueillant un parc éolien ou solaire, ils engagent leurs collectivités dans la transition. Grâce aux retombées fiscales générées ou aux mesures d'accompagnement mises en œuvre par les porteurs de projet, ils financent des pistes cyclables, des bornes de recharge, la rénovation des bâtiments publics, la redynamisation du commerce local, la renaturation, ou encore la création d'emplois non délocalisables.

Les filières renouvelables ne sont plus seulement, depuis longtemps déjà, des acteurs économiques. Elles sont des partenaires de l'aménagement rural, à l'écoute des besoins locaux, et impliquées dans la co-construction de projets durables. C'est cette alliance concrète entre transition énergétique et cohésion territoriale que nous voulons encore renforcer.

Un grand merci à tous les élus qui s'engagent et agissent chaque jour.
À celles et ceux qui n'auraient pas encore franchi le pas, cette publication se veut une source d'inspiration et d'élan pour agir.

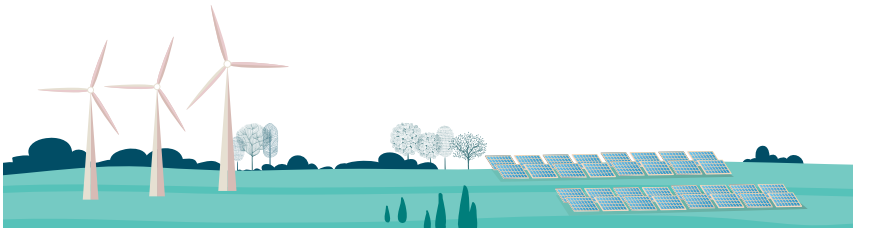

L'éolien et le photovoltaïque pour votre territoire

- Des **retombées fiscales**
- Des **mesures d'accompagnement** volontaires discutées avec le développeur
- Des **recettes complémentaires** si la collectivité investit dans le projet ou si le projet est réalisé sur des parcelles communales
- Une **dynamique collective** pour appréhender la transition énergétique et écologique et engager la transition sur son territoire

2 QUESTIONS À

Fanny LACROIX Vice-présidente de l'Association des Maires Ruraux

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DE MANDAT 2026-2032

Vous avez initié en 2023 le Grand Atelier des Maires Ruraux pour la transition écologique, pouvez-vous nous en dire quelques mots ?

Le programme du Grand Atelier des maires ruraux pour la transition écologique a été lancé en 2023 par la commission Transition écologique de l'AMRF, en rassemblant une centaine d'élus ruraux issus du réseau d'adhérents lors de 6 mois de formation, d'échanges, de retours d'expériences. L'expérience se voulait refléter la diversité rurale et aboutir à des diagnostics et propositions sur les rôles que peuvent jouer les communes rurales dans la transition écologique. Les conclusions de cette séquence ont été synthétisées dans une résolution générale adoptée au Congrès de l'AMRF en 2023, constituant depuis, la feuille de route stratégique de l'association sur cette thématique.

La communauté des participants s'est pérennisée au sein de la Commission Transition écologique et travaille désormais sur des évènements, des projets et outils à destination des adhérents et du réseau d'associations départementales en lien avec de nombreuses structures partenaires. Nous préparons d'ailleurs à l'occasion des élections municipales de 2026 la publication d'un ouvrage retraçant cette aventure collective et humaine et sa vision politique principale des communes rurales comme rouages essentiels de la transition écologique et énergétique.

Quels sont selon vous les principaux défis du mandat municipal à venir dans les territoires ruraux ?

Le mandat de 2026 va marquer un nouveau tournant déjà par l'uniformisation du mode de scrutin de liste, qui va amener une nouvelle dynamique dans bon nombre de communes rurales (toutes celles de moins de 1000 habitants) où nous verrons plus de projet communs avec une dynamique collective plus sereine au sein des conseils municipaux. Un enjeu central sera de maintenir une ambition de projets sur la transition écologique et énergétique au sein des communes, à l'heure où l'on voit chaque année un peu plus fort dans nos territoires ruraux les impacts de l'inaction voire des reculs écologiques mais que l'écologie semble devenir pour certains un mot-épouvantail. Enfin, avec l'instabilité politique actuelle, la commune et les élus municipaux constituent plus que jamais le socle vivant de la République, un espace d'engagement démocratique précieux mais fragile, que l'on espère renforcé par de meilleures conditions d'exercice de mandat, par un véritable statut de l'élu.

L'éolien et le photovoltaïque pour notre pays

- Des **emplois locaux**, qualifiés et non délocalisables
- Un **gain de souveraineté** en remplaçant les énergies fossiles produites en dehors de l'Europe
- Une **électricité abondante** et **compétitive** pour nos entreprises
- Une **électricité abordable et stable** pour nos concitoyens
- Des **leviers de développement** pour les territoires ruraux
- La **réduction de nos émissions de CO_2** pour atteindre la neutralité carbone

ZOOM SUR

ÉOLIEN EN MER : DES RETOMBÉES CONCRÈTES POUR LES TERRITOIRES

L'éolien en mer permet de produire de l'électricité renouvelable à grande échelle. En France, plusieurs parcs sont déjà en service, comme ceux de Saint-Nazaireou Saint-Brieuc, et d'autres sont en développement. Ces projets représentent des investissements majeurs et génèrent des retombées locales importantes.
Ils contribuent à la création d'emplois dans les ports, les chantiers et les activités de maintenance. Des usines de fabrication d'éoliennes se sont implantées sur le littoral, notamment au Havre ou à Saint-Nazaire, dynamisant ainsi l'économie maritime.
Les exploitants de parcs éoliens en mer versent également une taxe annuelle spécifique, d'environ 20 000 euros par mégawatt installé. Un parc de 500 MW peut ainsi générer près de 10 millions d'euros chaque année. Cette taxe bénéficie directement aux territoires : 50 % sont reversés aux communes littorales concernées, 35 % aux comités des pêches, 10 % à l'Office français de la biodiversité et 5 % aux organismes de secours en mer, comme la SNSM.

SOMMAIRE

PARTIE 1 — p. 9 à 14
ACCÉLÉRATEUR DES TRANSITIONS LOCALES

1.1 Mobilités actives et électriques en zone rurale 10
1.2 Efficacité énergétique et adaptation au changement climatique 12
1.3 Préservation de la biodiversité et renaturation 13

PARTIE 2 — p. 15 à 20
LEVIERS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

2.1 Revitalisation des bourgs et développement des services au public 16
2.2 Effervescence économique et création d'emplois qualifiés non délocalisables 18
INTERVIEW → Fanny Lacroix, *Vice-présidente de l'Association des Maires Ruraux* 20

PARTIE 3 — p. 21 à 32
ALLIÉS DU POUVOIR D'ACHAT ET OUTILS D'AMÉLIORATIONDU CADRE DE VIE

3.1 Préservation de la souveraineté alimentaire et accompagnement du développement de l'agriculture 22
3.2 Produire local, consommer local et réduire la facture : l'autoconsommation collective 24
3.3 Réduction des prix de l'électricité pour les riverains avec un « chèque EnR » 25
3.4 Diminution des impôts locaux grâce aux retombées fiscales 27
3.5 Réfection du patrimoine local et des bâtiments communaux 29
INTERVIEW → Christophe Bouillon, *Président de l'Association des Petites Villes de France* 31
INTERVIEW → Jean Révéreault, *Vice-président d'Intercommunalités de France* 32

PARTIE 4 — p. 33 à 38
RESSOURCES

Le réseau TEPOS, les territoires à énergie positive 34
Les Trophées des élus de l'électricité renouvelable : valoriser les territoires qui s'engagent 35
Une charte pour des projets d'énergies renouvelables concertés et ancrés localement 36
INTERVIEW → Serge Nocodie, *Vice-Président délégué aux réseaux de chaleur et aux énergies renouvelables, AMORCE* 37
Le déroulement d'un projet éolien terrestre 38
Le déroulement d'un projet photovoltaïque au sol 39
L'offre de service ADEME et du réseau élus pour agir
LA PAROLE À → Sylvain Waserman, *Président Directeur-général de l'ADEME* 42
L'offre de services de la Banque des Territoires 43

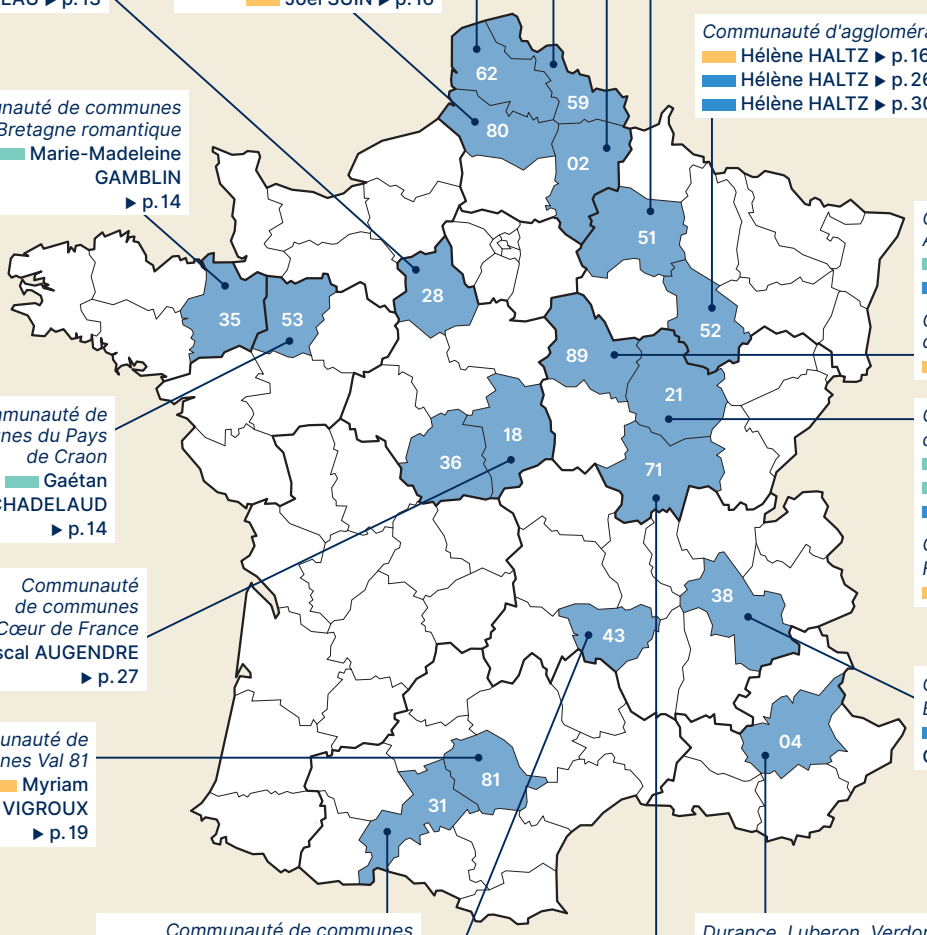

Communauté de communes du Pays Solesmois
Paul SAGNIEZ ▸ p. 12

Communauté de Communes du Pays Solesmois
Georges FLAMENGT ▸ p. 24

Communauté de communes de la Thiérache du Centre
Éric LECOMPTE ▸ p. 11
Éric LECOMPTE ▸ p. 25

Communauté de communes du Pays de la Serre
Thierry LECOMTE ▸ p. 17
Thierry LECOMTE ▸ p. 29

Communauté de Communes du Sud Artois
Gislain BOURRY ▸ p. 10
Gislain BOURRY ▸ p. 30

Communauté de Communes du Sud Artois
Dorothée LEGRAND ▸ p. 17

Communauté de communes Vitry Champagne et Der
Daniel FONTAINE ▸ p. 22

Communauté de communes du Grand Châteaudun
Vincent LHOPITEAU ▸ p. 13

Communauté de communes du Grand Roye
Joël SUIN ▸ p. 16

Communauté d'agglomération de Chaumont
Hélène HALTZ ▸ p. 16
Hélène HALTZ ▸ p. 26
Hélène HALTZ ▸ p. 30

Communauté de communes Bretagne romantique
Marie-Madeleine GAMBLIN ▸ p. 14

Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan
Olivier BERTRAND ▸ p. 11
Olivier BERTRAND ▸ p. 27

Communauté de communes de Puisaye-Forterre
Jacques BALOUP ▸ p. 17

Communauté de Communes du Pays de Craon
Gaétan CHADELAUD ▸ p. 14

Communauté de communes du Pays Arnay Liernais
Robert FEURTET ▸ p. 13
Robert FEURTET ▸ p. 14
Robert FEURTET ▸ p. 26

Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon
Catherine LOUIS ▸ p. 17

Communauté de communes Cœur de France
Pascal AUGENDRE ▸ p. 27

Communauté de communes Entre Bièvre et Rhône
Jean-Pierre CHARDON ▸ p. 24

Communauté de communes Val 81
Myriam VIGROUX ▸ p. 19

Communauté de communes du Volvestre
Karine BRUN ▸ p. 19

Durance, Luberon, Verdon, Agglomération
Jérôme DUBOIS ▸ p. 11

Communauté Urbaine Creusot Montceau
Marie Claude JARROT ▸ p. 18
Marie Claude JARROT ▸ p. 25

Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal
Jean-Luc CHAMBON ▸ p. 12

CHIFFRES-CLÉS

25,3 GW
de solaire photovoltaïque installés en France en 2024

soit l'équivalent de la consommation électrique de
6,3 millions de foyers
(13,5 millions d'habitants)

24,5 GW
d'éolien terrestre installés en France en 2024

soit l'équivalent de la consommation électrique de
10,8 millions de foyers
(23,3 millions d'habitants)

1,5 GW
d'éolien en mer installés en France en 2024

soit l'équivalent de la consommation électrique de
1 million de foyers
(2,18 millions d'habitants)

66%
d'énergies fossiles au sein du mix énergétique français (pétrole et gaz)

x2
la part de l'électricité d'ici 2050 pour remplacer les énergies fossiles par de l'électricité bas carbone (renouvelable et nucléaire)

28%
de l'électricité en France est produite grâce aux énergies renouvelables (éolien, photovoltaïque et hydroélectricité)

80 000
emplois en France

350 M€ de retombées fiscales chaque année pour les collectivités (15 000€/MW)

ZOOM SUR

VARIABILITÉ, PRÉVISIBILITÉ, STOCKAGE ET FLEXIBILITÉS : KÉSAKO ?

Les énergies renouvelables sont-elles vraiment intermittentes ? On entend souvent que l'éolien et le solaire sont "intermittents", car ils dépendent du vent et du soleil. C'est vrai que leur production varie au cours de la journée ou selon la météo. Mais cette variation est prédictible : on sait plusieurs jours à l'avance combien ils vont produire, grâce aux progrès des prévisions météo.
De plus, notre système électrique s'adapte : on développe des solutions de stockage (batteries, stations de pompage...), on rend certains usages plus flexibles (par exemple, décaler le chauffage ou la recharge de véhicules), et on planifie mieux la production et la consommation. Grâce à ces outils, les énergies renouvelables peuvent jouer un rôle majeur et fiable dans le mix énergétique. Ainsi, on dit plutôt que les énergies renouvelables sont variables et prévisibles.

1 PARTIE

ÉOLIEN & PHOTOVOLTAÏQUE

ACCÉLÉRATEUR DES TRANSITIONS LOCALES

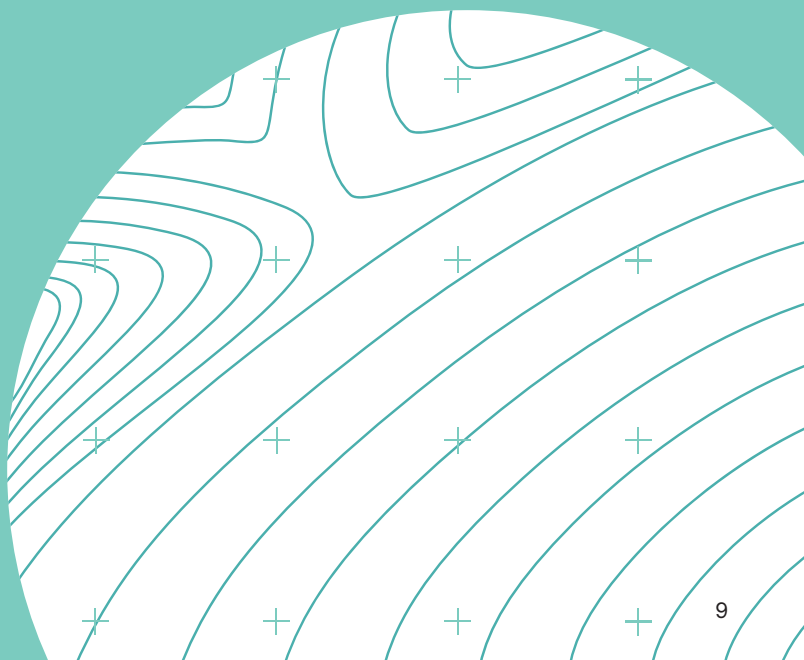

1.1 Mobilités actives et électriques en zone rurale

Dans les territoires ruraux, où la dépendance à la voiture reste forte, le développement de solutions de mobilité durable représente un défi. Grâce aux retombées fiscales des projets éoliens et photovoltaïques, ainsi qu'aux mesures d'accompagnement proposées par les développeurs, de nombreuses communes investissent aujourd'hui dans des infrastructures favorisant les mobilités douces et électriques : pistes cyclables, bornes de recharge, aires de covoiturage... Des équipements qui renforcent la cohésion territoriale tout en accélérant la transition énergétique.

Dans les territoires ruraux, l'éloignement des services et la faible densité rendent la voiture encore souvent incontournable. Mais grâce aux retombées fiscales issues de l'éolien et du photovoltaïque – notamment l'IFER – ainsi qu'aux mesures d'accompagnement proposées par les développeurs, de nombreuses communes initient une transition vers des mobilités plus durables.

Ces financements permettent d'aménager des pistes cyclables continues et sécurisées, reliant les centres-bourgs aux écoles, aux équipements publics ou aux gares. Des bornes de recharge pour véhicules électriques sont déployées dans les villages, facilitant l'adoption de voitures électriques.

Certaines collectivités mettent en place des services d'autopartage ou de prêt de vélos à assistance électrique, souvent mutualisés à l'échelle intercommunale. Des aires de covoiturage voient aussi le jour, favorisant des trajets partagés pour se rendre au travail ou dans les services publics.

Grâce à ces projets, portés localement, la transition énergétique devient une réalité tangible. Les habitants retrouvent des solutions de mobilité accessibles, durables, et mieux adaptées à leur quotidien.

BARASTRE
Département du Pas-de-Calais (62)
Hauts-de-France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

Gislain BOURY
Maire de Barastre

« Grâce aux mesures d'accompagnement du développeur, une borne de rechargement pour les voitures électriques a é été implantée. »

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
31 MW

Olivier BERTRAND
Maire d'Arcy sur Cure

ARCY SUR CURE
Département de l'Yonne (89)
Bourgogne-Franche-Comté

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

« Grâce aux retombées, nous avons pu installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques, moderniser l'éclairage public en remplaçant les anciens lampadaires par des éclairages LED, et illuminer le terrain de football, permettant ainsi des entraînements en soirée. Ces ressources financières supplémentaires nous offrent chaque année une capacité d'investissement accrue. À l'avenir, nous envisageons d'améliorer les trottoirs, la voirie, et bien d'autres infrastructures essentielles pour le bien-être de nos habitants. »

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
16 MW

VOLX
Département des Alpes-de-Haute-Provence (04)
Provence-Alpes-Côte d'Azur

DURANCE, LUBERON, VERDON, AGGLOMÉRATION

Photovoltaïque au sol
PUISSANCE INSTALLÉE
12 MW

Jérome DUBOIS
Maire de Volx

« Développer l'énergie photovoltaïque dans une petite commune de Provence sonnait comme une évidence. C'est une façon de participer à l'effort collectif de lutte contre le changement climatique et de souveraineté énergétique. Pour cela, la commune a mobilisé 12 ha de foncier public anthropisé, une ancienne décharge et des zones de stockage de matériaux inertes pour développer un projet. Le symbole est fort, la centrale produira l'équivalent de la consommation électrique de 8 700 habitants. Avec les usines de la chaîne hydroélectrique de la Durance nous serons bientôt une commune 3 fois à énergie positive. Une petite fierté. »

Éric LECOMPTE
Maire de La Vallée-au-Blé

LA VALLÉE-AU-BLÉ
Département de l'Aisne (02)
Hauts-de-France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA THIÉRACHE DU CENTRE

« Une partie du réseau électrique a été enfouie, une borne pour voiture électrique a été installée, les ampoules des candélabres ont été remplacées par des LEDs. »

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
18 MW

ZOOM SUR

ÉLECTRIFIER LES USAGES : POURQUOI ? COMMENT ?

Si notre mix électrique est déjà largement décarboné grâce au nucléaire, à l'hydroélectricité, à l'éolien et au photovoltaïque, notre mix énergétique reste encore très dépendant des énergies fossiles. La transition repose sur quatre piliers : sobriété, efficacité, électrification des usages et développement des renouvelables. Il s'agit notamment de remplacer les chaudières au fioul par des pompes à chaleur, ou les véhicules thermiques par des voitures électriques. Couplée au développement de l'éolien et du solaire – compétitifs, rapidement déployables, et garants d'une électricité abordable – cette électrification permet une décarbonation rapide. C'est à la fois un enjeu de souveraineté, un impératif climatique et une opportunité économique.

→ *Consommation d'énergie finale en France et dans la stratégie nationale bas carbone*

AUJOURD'HUI
1600 TWh
d'énergie consommée

EN 2050
930 TWh
d'énergie consommée

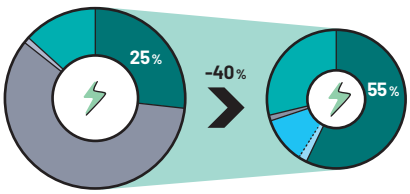

- EnR hors électricité, déchets, chaleur
- Électricité
- Énergies fossiles
- Gaz décarboné
- *dont hydrogène produit à partir d'électricité*

1.2
Efficacité énergétique et adaptation au changement climatique

Grâce à l'implantation de projets éoliens ou photovoltaïques, les communes peuvent engager des actions concrètes pour accélérer leur transition énergétique. Rénovation de l'éclairage public, amélioration thermique des bâtiments, équipements plus sobres : autant d'initiatives qui donnent un élan local à la lutte contre le changement climatique, à l'échelle même du village.

LES VASTRES
Département de la **Haute-Loire (43)** *Auvergne-Rhône-Alpes*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MÉZENC-LOIRE-MEYGAL

Jean-Luc CHAMBON
Maire des Vastres

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
9 MW

« Le projet éolien de notre commune des Vastres a toujours fait sens pour nous et l'accompagnement Reno'Vastres est une belle action concrète en faveur de la sobriété énergétique. Ainsi lorsque le porteur de projet nous a annoncé sa volonté de travailler avec l'entreprise COHECO afin de mettre en place un programme d'aide à la rénovation énergétique pour les habitants du territoire, il m'a paru évident de les encourager dans cette dynamique. Cela a renforcé l'activité des artisans du territoire et l'économie locale et permis une baisse de la facture d'électricité : voilà des retombées concrètes ! »

HAUSSY
Département du **Nord (59)** *Hauts-de-France*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Paul SAGNIEZ
Président de la Communauté de communesdu Pays Solesmois, Maire d'Haussy

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
12 MW

« La CCPS est entrée au capital de la société de projet dès le développement du projet éolien. Elle a joué un rôle prépondérant en matière de communication et de concertation. Une fois le projet autorisé, la CCPS a revendu une partie des parts de la société afin de les affecter selon un principe de solidarité intercommunale : 30 % dédiées au financement de la construction du parc éolien ; 30 % dédiées aux communes pour financer des actions communales (équipements, aménagements, services) ; 40 % dédiées à des actions communautaires pour la transition énergétique : 20 % biogaz, panneaux photovoltaïques, etc. ; 20 % économies d'énergie (isolation thermique de logements privés, de bâtiments publics…). A terme, le parc éolien génèrera annuellement des retombées fiscales destinées au département, à l'intercommunalité et à la commune d'accueil ainsi que des retombées liées à l'exploitation du parc éolien. »

ALLEREY
Département de la **Côte-d'Or (21)** *Bourgogne-Franche-Comté*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
15 MW

" Notre commune et ses habitants ont bénéficié de nombreuses avancées : la mise en Led de tout l'éclairage public (73 points lumineux), l'isolation et la rénovation énergétique de notre salle des fêtes, de notre école, de la mairie et du logement communal. "

Robert FEURTET
Maire d'Allerey

1.3 Préservation de la biodiversité et renaturation

Produire de l'énergie tout en protégeant la nature, c'est possible. Le développement des énergies renouvelables intègre une approche toujours plus respectueuse des écosystèmes. Dans les territoires concernés, des actions de renaturation voient le jour : restauration de zones humides, plantation de haies, désartificialisation, ou encore gestion écologique des espaces. Ces initiatives favorisent le retour des espèces locales, recréent des continuités écologiques et participent à la valorisation du patrimoine naturel. Elles traduisent aussi une volonté d'inscrire les projets dans une dynamique de long terme, où la production d'énergie va de pair avec la préservation du vivant.

VILLAMPUY
Département de l'**Eure-et-Loir (28)** *Centre-Val de Loire*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND CHÂTEAUDUN

" En collaboration avec les écoles de Villampuy et Ozoir-le-Breuil, ainsi que l'association Eure et Loir Nature et le porteur de projet, nous avons organisé deux sessions d'ateliers pédagogiques : une sur l'énergie renouvelable et une sur la biodiversité locale. Les enfants ont ainsi pu construire des maquettes d'éoliennes, réaliser des expériences sur l'énergie et découvrir la faune locale lors de sorties nature. Ils ont été ravis, ont appris en s'amusant et sont repartis avec des souvenirs marquants. L'école et les parents ont salué la qualité des interventions. Dans le cadre de ce projet de parc de 6 éoliennes sur la commune, il est essentiel pour moi d'impliquer notre jeunesse et de la sensibiliser aux défis écologiques dès aujourd'hui ! "

Vincent LHOPITEAU
Maire de Villampuy

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
12 MW

ZOOM SUR

LES LIVRETS BIODIVERSITÉ

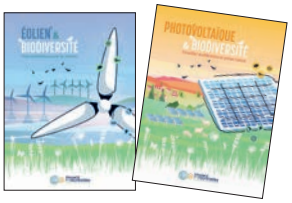

France renouvelables a publié récemment deux livrets d'expertises « Éolien & biodiversité » et « Photovoltaïque & biodiversité », vulgarisant les actions entreprises par les filières concernées vis-à-vis de la biodiversité à travers des exemples concrets. Ces livrets formalisent l'état des connaissances scientifiques pour en finir avec les fantasmes, la description des effets potentiels, la présentation des solutions appliquées dans les projets et la valorisation des bonnes pratiques. Ils ont été rédigés avec l'ensemble de la chaîne d'acteurs liés aux problématiques de biodiversité dans les projets d'énergies renouvelables : des professionnels aux associations de protection de l'environnement et de la biodiversité.

QUEBRIAC
Département d'Ille-et-Vilaine (35)
Bretagne

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE

« Dans le cadre de l'installation de ces éoliennes, la commune s'était inquiétée des impacts que ce projet pourrait avoir sur le paysage et la biodiversité de la commune. Des mesures d'accompagnements ont ainsi été prévues, évaluées à hauteur de 155 000 €. Elles contribueront notamment au développement du projet paysager et d'aménagement de la Nouasse ainsi que l'aménagement de chemin de randonnées. »

Marie-Madeleine GAMBLIN
Maire de Quebriac

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
8 MW

LA ROË
Département de la Mayenne (53)
Pays de la Loire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRAON

« Pour s'inscrire pleinement dans le patrimoine communal, le porteur de projet a réalisé des plantations, qui offriront demain des zones d'ombre appréciables pour les habitants et les visiteurs de notre village. »

Gaétan CHADELAUD
Maire de La Roë

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
9 MW

ALLEREY
Département de la Côte-d'Or (21)
Bourgogne-Franche-Comté

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS

« En 2023, nous inaugurions la mise en service du Parc Éolien d'Allerey, composé de 5 éoliennes. Un aménagement paysager de la mare d'Allerey et un petit verger conservatoire ont vu le jour. Une distribution d'arbres fruitiers aux habitants a été fortement appréciée. Les études préalables à la construction du parc nous ont révélé des informations précieuses pour la connaissance de notre environnement (flore, faune, chauve-souris, etc). Enfin, la fiscalité qui découle de ces investissements va nous permettre de réaliser et financer un aménagement foncier. »

Robert FEURTET
Maire d'Allerey

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
15 MW

LE MOT DU WWF

Alors qu'elle est essentielle en soi, à la vie humaine et au maintien de nos activités, la biodiversité décline rapidement : 73 % des vertébrés sauvages ont disparu en 50 ans ! Ce déclin est notamment aggravé par le changement climatique et la destruction des habitats. Bien conçus avec les territoires, les collectivités, les citoyens et les organismes de protection de la nature, les projets d'énergies renouvelables peuvent transformer ce constat en levier d'action : freiner le changement climatique, réduire au maximum la pression sur les habitats et partager équitablement et localement la valeur créée : emplois, soutien aux collectivités et préservation de la biodiversité. Chaque installation doit devenir un outil concret pour concilier transition énergétique, protection du vivant et vitalité des territoires.

2 PARTIE

ÉOLIEN & PHOTOVOLTAÏQUE

LEVIERS DU DÉVELOPPEMENT LOCAL

2.1
Revitalisation des bourgs et développement des services au public

Redynamiser un centre-bourg passe souvent par des gestes concrets : réhabiliter un bâtiment, rouvrir un commerce multiservice, permettre le retour d'un service public de proximité, aménager un tiers-lieu. Dans les petites communes, ces initiatives redonnent vie au cœur des villages, renforcent le lien social et répondent aux attentes des habitants en matière de proximité et de convivialité.

TROIS RIVIÈRES
Département de la Somme (80)
Hauts-de-France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GRAND ROYE

Joël SUIN
Maire de Trois Rivières

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
26 MW

Les retombées fiscales issues de l'éolien sont cruciales pour financer nos projets structurants. Sans ces revenus, nous n'aurions pas pu construire la nouvelle école, la mairie, étendre la Maison de Santé pluriprofessionnelle ou encore moderniser l'éclairage public. L'équipe municipale vient également de valider un projet de vidéoprotection et la sécurisation de certains aménagements routiers. Ces ressources nous permettent également de soutenir les familles, le monde associatif et d'envisager de nouveaux projets comme la brasserie-gîtes-supérette. Ces retombées s'étaleront sur 25 ans, ce qui nous offre une stabilité financière précieuse. "

ROCHEFORT-SUR-LA-CÔTE
Département de la Haute-Marne (52)
Grand Est

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT

Hélène HALTZ
Maire de Rochefort-sur-la-Côte

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
22 MW

Le développement du parc éolien a permis de transformer notre village en un modèle de transition énergétique et de développement durable. Grâce à au soutien du porteur de projet, nous avons pu réaliser plusieurs projets structurants pour ma commune, comme : la réfection de la place du monument aux morts, un lieu symbolique pour la mémoire collective ; l'aménagement du terrain de boules, véritable espace de vie et de convivialité et l'installation d'un point de vue aménagé, pour permettre à tous de profiter de l'environnement. "

Catherine LOUIS
Présidente de la Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon, Maire de Val-Suzon

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
50 MW

BLIGNY-LE-SEC
Département de la Côte d'Or (21) *Bourgogne-Franche-Comté*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FORÊTS, SEINE ET SUZON

J'ai la chance de compter sur mon territoire un parc éolien mis en service depuis 2009 de 25 éoliennes. Ce parc s'inscrit totalement dans une politique d'aménagement « développement durable » au même titre que notre charte forestière de territoire avec notamment l'implantation de 9 chaufferies bois. Ce parc a été une vraie chance pour le territoire car il génère des recettes fiscales grâce à l'IFER. Ces recettes ont permis à la Communauté de communes Forêts, Seine et Suzon d'assurer des investissements tels que : la construction d'un pôle périscolaire à Lamargelle, l'aménagement de circuits pédestres, extension du pôle périscolaire à Darois. Ces recettes fiscales sont essentielles pour répondre également aux attentes de la population en termes d'aménagement de services publics. Compte-tenu de l'urgence climatique, ce parc assure également une sensibilisation de la population aux énergies renouvelables. Aussi, les élus de la Communauté de communes poursuivent leur réflexion et leur engagement sur la mise en place de nouvelles technologies liées au développement durable sans mettre de côté les habitants mais en les consultant toujours en préalable. "

FAVREUIL
Département du Pas-de-Calais (62)
Hauts-de-France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

Grâce aux revenus générés par les éoliennes, nous avons pu réaliser un parc de jeux intergénérationnel au cœur de la commune. Il est composé de deux boulodromes, d'une structure pour enfants, d'un panier de basket et de foot, d'une table de ping-pong, ainsi que d'un espace végétalisé. Ces ressources nous permettent également de financer l'école pour le regroupement communal. Nous envisageons prochainement des travaux de sécurisation pour l'accès à l'arrêt de bus situé sur la route départementale, avec la création de trottoirs et la plantation de végétaux. Ces projets contribuent à améliorer le cadre de vie de nos habitants et à renforcer le dynamisme de notre commune. "

Dorothée LEGRAND
Maire de Favreuil

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
21 MW

NOUVION-ET-CATILLON
Département de l'Aisne (02)
Hauts-de-France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

Thierry LECOMTE
Maire de Nouvion-et-Catillon

Le parc éolien des Nouvions a vu le jour parce que les habitants de Nouvion-et-Catillon (et de Nouvion-le-Comte) l'ont voulu. Conscients des enjeux d'indépendance énergétique et de transition écologique, ils se sont fortement mobilisés lors de l'enquête publique en faveur de ce projet. Le parc éolien nous permet aujourd'hui de favoriser la pratique du sport. À Nouvion-et-Catillon, où le football est une institution (nous avons plus de 100 licenciés et 2 équipes senior), nous avons pu refaire les vestiaires et aménager et sécuriser le stade et le city-stade. Par ailleurs, nous finançons les 2/3 des permis de conduire des jeunes du village (800 €), sésame indispensable quand on veut travailler, se cultiver ou tout simplement vivre et que l'on habite dans un village éloigné de tous les bourgs attractifs. "

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
44 MW

Jacques BALOUP
Président de la communauté de communes de Puisaye Forterre

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
28 MW

OUANNE, MERRY SEC
Département de l'Yonne (89)
Bourgogne-Franche-Comté

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE PUISAYE-FORTERRE

La réalisation de ce parc éolien a contribué à la création d'emplois et de valeurs sur notre territoire et a permis à notre communauté de communes de financer le fonctionnement de la crèche intercommunale de Courson-lès-Carrières (89). Sous régie intercommunale, la crèche "Les Coquelicots" accueille les enfants de la fin du congé légal de maternité au jour du 6 anniversaire de l'enfant. Située au cœur du bourg de Courson, notre crèche est à côté de l'école maternelle et à proximité de l'école primaire et du centre de loisirs de Forterre. "

2.2
Effervescence économique et création d'emplois qualifiés non délocalisables

L'installation d'un parc éolien ou photovoltaïque crée un élan économique durable. Les phases de chantier mobilisent des entreprises locales dans le génie civil, l'ingénierie ou la logistique. Ces chantiers, souvent complexes, structurent un tissu d'acteurs techniques sur le territoire. Mais les effets se prolongent bien au-delà : des centres de maintenance s'installent au plus près des parcs, assurant un suivi sur plusieurs décennies et offrant des postes qualifiés, non délocalisables. Ces emplois pérennes contribuent à fixer les compétences localement, notamment chez nos jeunes. Par ailleurs, des projets intègrent des clauses d'insertion, permettant à des publics éloignés de l'emploi de retrouver une activité. Cette dynamique industrielle, souvent méconnue, montre que la transition énergétique peut devenir un moteur pour l'économie de proximité, au service des territoires.

Marie-Claude JARROT
Maire de Montceau-les-Mines

Photovoltaïque au sol
PUISSANCE INSTALLÉE
38 MW

MONTCEAU-LES-MINES
Département de **Saône-et-Loire (71)** *Bourgogne-Franche-Comté*

COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU

« La Ville de Montceau-les-Mines s'implique depuis plusieurs années à développer les énergies renouvelables sur son territoire via d'abord une première centrale photovoltaïque (13,7 MWc) mis en service en août 2022. La Ville de Montceau-les-Mines a lancé un marché de concession de construction d'une centrale photovoltaïque flottante sur le Lac Saint Louis qui est un ancien puits de mine à ciel ouvert et qui ne peut accueillir des activités nautiques en raison du risque d'aspiration dans les anciennes galeries ainsi que sur les terrains attenants au Lavoir des Chavannes qui est un ancien Lavoir à Charbon. Les retombées en termes de loyers permettront de financer en partie le projet de rénovation des anciens bâtiments administratifs du lavoir du Chavannes pour en faire un espace muséal sur le bassin minier (extraction du charbon, lavage du charbon, utilisation dans la centrale à Charbon...) et de sa transition. Ce projet va permettre également aux acteurs locaux de la ville (entreprises, particuliers....) de bénéficier dans le cadre de l'autoconsommation d'une énergie verte locale à bon prix et stable et faire un outil d'attractivité sur la commune. Un volet insertion social a également été prévu dans le cadre de cette concession pour la partie construction. Un financement participatif est prévu. Une société de projet dans laquelle la commune sera actionnaire sera crée. La contractualisation avec le futur développeur devrait se réaliser d'ici fin d'année. La puissance de cette centrale sera d'au moins un total de 21 MWc. »

ASSAC
Département du Tarn (81)
Occitanie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL 81

Myriam VIGROUX
Maire d'Assac

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
20 MW

« La commune d'Assac a ouvert un chemin de randonnée qui passe à proximité de l'un des deux parcs éoliens. Lorsque nous avons souhaité mettre en place des panneaux pédagogiques sur le sentier, le gestionnaire du parc éolien a accepté de nous accompagner financièrement pour l'acquisition de ces panneaux et a conçu l'un des panneaux qui présente le parc éolien. De plus, nous organisons en collaboration avec l'office de tourisme Vallée du Tarn et monts de l'albigeois des visites du parc éolien pendant l'été : cela permet de faire connaitre le fonctionnement d'une éolienne et plus globalement de mieux comprendre son enjeu. »

LAFITTE VIGORDANE
Département de Haute-Garonne (31)
Occitanie

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VOLVESTRE

Karine BRUN
Maire de Lafitte Vigordane

Parc photovoltaïque
PUISSANCE INSTALLÉE
8,5 MW

« Je salue l'engagement en faveur du retour à l'emploi et de la lutte contre la pauvreté, avec la mise en œuvre des clauses d'insertion sur son projet de centrale solaire et le recours depuis 2021, à plusieurs structures locales de l'inclusion sociale. La construction et l'exploitation d'un parc photovoltaïque sur notre commune de Lafitte Vigordane, ont, en effet, permis à plus d'une vingtaine de personnes éloignées de l'emploi, notamment à travers un chantier d'insertion d'entretien des espaces naturels autour du parc, de vivre des expériences professionnelles suffisamment convaincantes pour une embauche pérenne. Les énergies renouvelables et l'emploi durable sont indissociables, c'est un fait. »

ZOOM SUR

L'ÉOLIEN ET LE PHOTOVOLTAÏQUE : VECTEURS D'EMPLOIS DANS LES TERRITOIRES RURAUX ET LEVIERS DE RÉINDUSTRIALISATION DE NOTRE PAYS

L'essor de l'éolien et du photovoltaïque ne se limite pas à la transition énergétique : il constitue un véritable levier de développement économique local et de réindustrialisation du pays, notamment dans les zones rurales.

En France, on recense déjà **107 bases de maintenance pour l'éolien terrestre**, implantées majoritairement dans les territoires ruraux. Ces bases génèrent des emplois locaux durables, souvent non délocalisables, dans la maintenance, la logistique ou encore l'ingénierie.

Dans l'éolien en mer, la France est devenue une base industrielle majeure à l'échelle européenne. Elle accueille aujourd'hui un tiers des capacités européennes de production d'éoliennes offshore et de sous-stations électriques. C'est le cas notamment de l'usine **Siemens Gamesa au Havre**, qui fabrique des nacelles et des pales, ou encore de l'usine **LM Wind Power à Cherbourg**, spécialisée dans les pales géantes.

Côté solaire, le secteur évolue également vers une relocalisation industrielle. Alors que le marché était jusqu'ici dominé par des modules venus de Chine ou d'Asie du Sud-Est, deux **projets d'usines de fabrication de panneaux photovoltaïques** sont en cours de développement dans les régions Grand Est et Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Enfin, la filière organise aussi l'**économie circulaire du photovoltaïque** : l'éco-organisme Soren, chargé du recyclage des panneaux en fin de vie, dispose déjà de **7 sites industriels de traitement** sur le territoire français.

INTERVIEW

Fanny LACROIX
Vice-présidente de l'Association des Maires Ruraux

AMRF
Association des Maires Ruraux de France

Deux ans après son adoption, quel bilan tirez-vous de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables (APER) ?

La loi APER répondait à un besoin pressant pour la France et a émergé suite à un important travail de concertation des parties prenantes mené par la ministre de la Transition énergétique, auquel l'AMRF était pleinement associée.
Des éléments positifs en sont sortis, comme la constitution de zones d'accélération favorables à l'accueil d'installations d'EnR par les communes, une première étape dans l'intégration nécessaire de l'échelon communal dans la planification énergétique. Si les efforts ne sont peut-être pas encore suffisants, on peut tout de même saluer la mobilisation de plus de 12 000 communes[1] qui, avec des ressources techniques et un accompagnement des antennes de l'État souvent limités, se sont emparées du sujet et ont réalisé cet exercice de projection sur leurs territoires avec leurs administrés. Un autre mérite de la loi APER est de faciliter les dispositifs de contrats d'achat directs et d'autoconsommation collective qui offrent des perspectives d'autonomie énergétique très attractives pour les communes rurales et indispensables pour améliorer l'acceptabilité des projets. Néanmoins des points d'ombre demeurent dans la temporalité d'application de cette loi, notamment l'inconnue des mécanismes de redistribution du partage de la valeur (l'article 93), sans parler des rétropédalages et signaux négatifs que les gouvernements successifs et le Parlement ont envoyé sur les énergies renouvelables depuis 2023.

Comment les maires ruraux peuvent-ils agir en matière de transition énergétique ?

L'une des conclusions centrales du Grand Atelier est que les communes rurales offrent par leur niveau de proximité une opportunité unique de réappropriation des enjeux énergétiques ;
Tout d'abord dans la connaissance et la prise de conscience de la consommation énergétique, à la fois en tant que collectivité exemplaire et comme interlocuteur de proximité et de confiance des citoyens. Par l'action sur le patrimoine bâti public et la maitrise de sa consommation énergétique, les élus ruraux contribuent aux efforts de sobriété et peuvent imprégner les habitants de ces enjeux.
Concernant les installations d'EnR, les élus ruraux sont une interface essentielle pour travailler à l'information et la pédagogie des habitants, mais aussi à l'implication communale, citoyenne et territoriale dans le portage, la gouvernance et le financement de projets. Cela permet de garantir l'intégration des installations d'EnR dans de véritables projets de territoire aux retombées positives locales multiples.

Avez-vous constaté une évolution dans l'acceptabilité des projets d'énergies renouvelables dans les petites communes ?

Lorsque les projets sont bien construits avec les communes rurales d'implantation, qu'il y a une communication pédagogique transparente, une implication citoyenne et des retombées locales, on constate évidemment une appropriation forte au sein des communes rurales et de leurs citoyens, et on sent que les développeurs ont pris conscience de ces enjeux. Il y a aussi comme évoqué un attrait particulier des communes rurales pour l'autoconsommation collective qu'il faut vraiment creuser. On observe par contre toujours une expression bruyante de l'hostilité envers les nouveaux projets EnR avec des campagnes de désinformation importantes parfois issues d'acteurs non implantés localement, sur les phases de concertation des projets, mettant en péril ces derniers.

Que manque-t-il selon vous pour accélérer les projets d'énergies renouvelables dans les petites villes (financement, ingénierie, gouvernance) ?

Pour en revenir à la loi APER, de l'accélération des procédures administratives est nécessaire, on compte encore des projets d'EnR qui mettent plus d'une décennie à voir le jour, il manque par ailleurs de la disponibilité d'expertise tiers de confiance en amont des sollicitations de développeurs pour présenter aux communes les différentes options d'implications de la collectivité et des habitants. Enfin, il faut aussi davantage d'ingénierie disponible pour animer des modes constructifs de concertation, d'implication des citoyens et riverains.

1. *En avril 2025 selon le bilan de la DGEC disponible sur www.cerema.fr/fr/system/files?file=documents/2025/05/webinaire_29avril2025_vf2.pdf*

3 PARTIE

ÉOLIEN & PHOTOVOLTAÏQUE

ALLIÉS DU POUVOIR D'ACHAT ET OUTILS D'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE

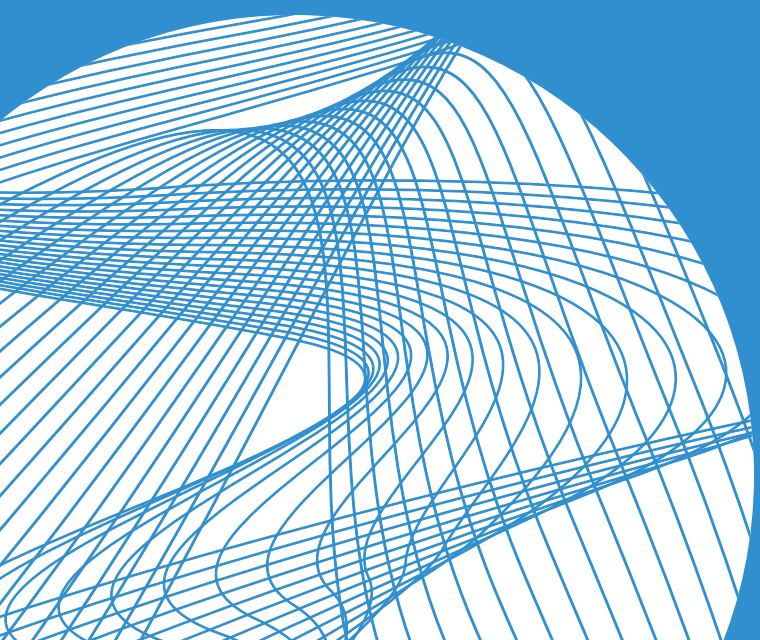

3.1

Préservation de la souveraineté alimentaire et accompagnement du développement de l'agriculture

Opposer souveraineté alimentaire et production énergétique serait une erreur. L'agrivoltaïsme permet à des exploitants de concilier production agricole et production énergétique, sur une même parcelle. Moins gourmand en surface que d'autres formes de production d'énergie, le photovoltaïque peut aussi offrir un soutien économique précieux, notamment pour les jeunes agriculteurs qui reprennent une ferme ou cherchent à diversifier leurs revenus. Dans un contexte de transition alimentaire et climatique, ces solutions contribuent à maintenir une activité agricole viable et ancrée dans les territoires.

Daniel FONTAINE
Vice-Président de la communauté de communes Vitry Champagne et Der

Parc hybride éolien-solaire
PUISSANCE INSTALLÉE
18MW (ÉOLIEN) **+ 30MW** (PV)

VITRY CHAMPAGNE et DER
Département de la Marne **(51)** *Grand-Est*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VITRY CHAMPAGNE ET DER

Alimenter l'intercommunalité en nourriture et en énergie renouvelable fait partie de nos priorités. Alors quand un porteur de projet éolien investit dans un partenariat associatif local pour accompagner la transition d'exploitations agricoles vers un modèle vertueux, aider à s'installer ou se diversifier, nous y voyons une approche doublement gagnante. Refaçonner le paysage agricole intensif de façon à diversifier la production agricole et encourager les circuits-courts, c'est un objectif parfois contrarié par les difficultés d'accès au foncier ou le volume des investissements. Notre communauté de communes est témoin de synergies concrètes entre énergies renouvelables et création de valeur dans le monde agricole. "

ZOOM SUR

L'AGRIVOLTAÏSME : CONCILIER PRODUCTION AGRICOLE ET ÉNERGIE SOLAIRE

L'agrivoltaïsme désigne l'installation de panneaux photovoltaïques sur des terres agricoles, de manière à **concilier activité agricole et production d'électricité**, tout en apportant un **bénéfice direct à la production agricole**.

La **loi APER (accélération des énergies renouvelables)**, votée en 2023, encadre strictement cette pratique. Elle précise que l'agrivoltaïsme ne peut être autorisé que **si la production agricole reste prioritaire**. Autrement dit, l'activité agricole ne doit pas être réduite ni compromise : elle doit rester la fonction principale de la parcelle.

Un **décret d'application** est venu détailler les conditions à respecter. Pour qu'un projet soit reconnu comme agrivoltaïque, il doit apporter à l'exploitation agricole au moins un de ces quatre services : protection contre les aléas climatiques (grêle, gel, sécheresse…), amélioration du bien-être animal, adaptation au changement climatique, amélioration du potentiel agronomique ou de la productivité.

Les installations doivent donc être conçues dans une logique de **co-usage** des sols : les panneaux sont souvent installés en hauteur et de façon espacée pour permettre le passage des machines, du bétail ou la culture au sol.

L'agrivoltaïsme peut constituer une **source de revenu stable et durable pour les agriculteurs**, en leur permettant de percevoir un loyer ou une redevance, tout en poursuivant leur activité agricole.

3.2

Produire local, consommer local et réduire la facture : l'autoconsommation collective

Et si l'électricité produite localement profitait directement aux habitants ? Grâce à l'autoconsommation collective, une énergie photovoltaïque ou éolienne peut alimenter en circuit court des logements, des bâtiments publics ou des entreprises situés à proximité. Cette organisation, rendue possible par la réglementation, permet de réduire la facture d'électricité sans changer de fournisseur. Cette solution renforce le pouvoir d'achat des ménages, sécurise les coûts pour les acteurs économiques locaux et les collectivités locales qui peuvent également alimenter les bâtiments publics grâce à cette électricité locale. C'est aussi un récit collectif fort : celui d'un territoire qui reprend en main sa production et sa consommation, dans un esprit de solidarité énergétique.

SAINT-ALBAN-DU-RHÔNE
Département de l'Isère (38)
Auvergne-Rhône-Alpes

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ENTRE BIÈVRE ET RHÔNE

Jean-Pierre CHARDON
Maire de Saint-Alban-du-Rhône

Photovoltaïque au sol
PUISSANCE INSTALLÉE
1 MW

Tout a commencé en 2021 lorsque le développeur nous a présenté l'idée d'un parc photovoltaïque. Nous avons immédiatement saisi cette opportunité d'apporter un bénéfice direct à notre territoire en demandant une étude de faisabilité sur l'autoconsommation collective au promoteur qui a su être à notre écoute. Avec l'intercommunalité Entre Bièvre et Rhône (EBER), nous avons développé un modèle ambitieux permettant d'alimenter nos bâtiments publics. Ce scénario prévoit l'acquisition de la centrale par le territoire, favorisant un circuit court de l'électricité et une maîtrise des coûts. Le parc solaire en cours de construction, produira l'équivalent de la consommation électrique d'environ 550 foyers. "

SAINT PYTHON
Département du Nord (59)
Hauts-de-France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS

Georges FLAMENGT
Maire de Saint Python

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
1 MW

L'un des atouts de notre projet éolien à Saint-Python est qu'il permettra aux entreprises de la zone d'activité de consommer directement l'électricité produite sur place. Une vraie avancée en matière d'autonomie énergétique locale. Le projet, actuellement en construction, a été pensé avec les parties prenantes locales, intégré à notre plan local d'urbanisme, et générera aussi des recettes fiscales que nous investirons dans des projets concrets : rénovation de l'école et de la salle communale… Ce projet marque un tournant pour notre territoire, en alliant transition écologique, attractivité économique et concertation locale. "

Marie-Claude JARROT
Maire de Montceau-les-Mines

Photovoltaïque au sol
PUISSANCE INSTALLÉE
38 MW

MONTCEAU-LES-MINES
Département de **Saône-et-Loire (71)** *Bourgogne-Franche-Comté*

COMMUNAUTÉ URBAINE CREUSOT MONTCEAU

« La Ville a pour projet de contractualiser d'ici fin d'année avec un développeur sur une grappe de petits projets photovoltaïques (Ombrières de parking notamment) pour une puissance d'environ 3,7 MWc. Une société de projets dans lequel la commune sera également actionnaire est prévue pour faire de l'autoconsommation patrimoniale pour réduire le coût de l'électricité sur ces bâtiments dont elle a la gestion permettant ainsi d'avoir une meilleure visibilité budgétaire. La Ville aura un cumulé de 38,4 MWc quand l'ensemble de ces projets auront abouti. La Ville est en cours de phase de mobilisation de ces citoyens afin que ces derniers puissent participer à une société coopérative citoyenne sur les énergies renouvelables. »

3.3 Réduction des prix de l'électricité pour les riverains avec un « chèque EnR »

Certains projets incluent des dispositifs de partage de valeur innovants, comme le « chèque énergies renouvelables » versé aux riverains sous différentes formes. Ce soutien financier annuel vise à partager la valeur produite localement sur le territoire, tout en allégeant les factures d'électricité. Il s'inscrit dans une logique de redistribution directe, transparente et volontairement ancrée à l'échelle locale. Une manière concrète d'associer les habitants à la transition.

Éric LECOMPTE
Maire de La Vallée-au-Blé

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
18 MW

LA VALLÉE-AU-BLÉ
Département de l'**Aisne (02)** *Hauts-de-France*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA THIÉRACHE DU CENTRE

« Depuis la mise en service du parc éolien en 2024, la commune bénéficie de retombées fiscales qui participent à améliorer le bien-être des habitants. Un chèque énergie de 50 euros à pu être distribué à chaque foyer à dépenser dans le supermarché de proximité. Finalement, ces recettes permettent à La Vallée-au-Blé d'être moins dépendante des aides du conseil départemental et d'entreprendre de nombreux projets qui n'auraient pas été possibles. »

ALLEREY
Département de la Côte-d'Or (21)
Bourgogne-Franche-Comté

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS ARNAY LIERNAIS

Robert FEURTET
Maire d'Allerey

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
15 MW

« Les habitants ont pu souscrire à une offre d'électricité particulièrement intéressante faite par Energie d'Ici. »

ROCHEFORT-SUR-LA-CÔTE
Département de la Haute-Marne (52)
Grand Est

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT

Hélène HALTZ
Maire de Rochefort-sur-la-Côte

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
22 MW

« Nous avons signé un contrat de 15 ans avec une l'entreprise distributrice de réseau, qui s'engage à racheter 40 % de l'électricité produite par le parc éolien. »

ZOOM SUR

FONDS Solidergie
Éolien et solaire engagés et solidaires

UN FONDS POUR SOUTENIR LES HABITANTS DU MONDE RURAL GRÂCE À L'ÉNERGIE RENOUVELABLE

En complément des retombées fiscales pour les collectivités, la filière des énergies renouvelables travaille à renforcer son ancrage territorial en agissant directement en faveur des habitants. Un fonds de dotation filière appelé **Solidergie** a été créé par les propriétaires de parcs éoliens et solaires, spécifiquement destiné aux territoires ruraux.
Ce fonds aura pour vocation de s**outenir le pouvoir d'achat énergétique des riverains**, avec des actions ciblées sur les ménages les plus modestes. En première intention, cela se traduirait par la **distribution de chèques énergie** pour faire face aux besoins urgents. À plus long terme, ce soutien pourrait évoluer vers des aides pour le **financement d'un mode de chauffage électrique performant ou l'achat d'un véhicule électrique**. Ce dispositif s'adresserait notamment aux **habitants des communes accueillant un parc éolien ou solaire**, sous condition de ressources.

www.solidergie.fr
contact@solidergie.fr

3.4
Diminution des impôts locaux grâce aux retombées fiscales

L'arrivée d'un parc de production d'énergie renouvelable peut représenter une nouvelle source de recettes pour les collectivités. Celles-ci ont parfois la possibilité d'en faire bénéficier directement les contribuables, en diminuant le niveau impôts locaux. Cette baisse d'impôts, sans réduction de service public, illustre une dynamique vertueuse, où l'ancrage territorial de l'énergie bénéficie à tous les habitants.

ARPHEUILLES
Département de le Cher (18)
Centre-Val de Loire

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE FRANCE

Pascal AUGENDRE
Maire d'Arpheuilles

Photovoltaïque au sol
PUISSANCE INSTALLÉE
55 MW

« La centrale solaire va générer des retombées économiques annuellement. Nous allons d'abord proposer aux habitants de la commune de baisser de 5 % la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties. A l'horizon 2026, nous souhaiterions également mettre en place d'autres projets comme l'enfouissement des réseaux, la rénovation des toitures logements sociaux ou encore des travaux de rénovation de l'église. »

ARCY SUR CURE
Département de l'Yonne (89)
Bourgogne-Franche-Comté

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

Olivier BERTRAND
Maire d'Arcy sur Cure

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
16 MW

« Les revenus générés par le parc éolien ont été une véritable opportunité pour notre commune. Ils nous ont permis d'éviter une augmentation des impôts, ce qui est une excellente nouvelle pour nos administrés. »

ZOOM SUR

FINANCEMENT PARTICIPATIF : ASSOCIER LES CITOYENS AUX PROJETS ÉOLIENS ET SOLAIRES

De plus en plus de projets éoliens et photovoltaïques en France intègrent une **dimension participative**, grâce au **financement citoyen**, aussi appelé **crowdfunding**. Ce modèle permet aux habitants, aux collectivités ou aux acteurs économiques locaux d'**investir directement dans des projets d'énergie renouvelable**, souvent via des plateformes spécialisées.
Le principe est simple : au moment de la construction ou du développement d'un parc, une **levée de fonds locale** est organisée. Les citoyens peuvent y participer sous forme de **prêt rémunéré** ou de **prise de participation**, avec un **rendement attractif et maîtrisé**. Ces campagnes sont souvent **réservées en priorité aux riverains**, ou aux habitants du département concerné.

Ce type de financement présente plusieurs avantages :
- Il **renforce l'acceptabilité locale** en impliquant concrètement les habitants ;
- Il **redistribue une partie des retombées économiques** du projet aux citoyens eux-mêmes ;
- Il contribue à **ancrer durablement les projets dans les territoires**, en créant un lien de proximité et de confiance.

Le financement participatif est aujourd'hui encouragé par l'État, notamment via la loi APER, et est devenu un outil incontournable pour associer les citoyens à la transition énergétique.

1 QUESTION À

Richard CHAMARET Vice-président de la FNCCR

Les SEM jouent un rôle important dans le développement des projets d'énergies renouvelables électriques. Comment voyez-vous leur contribution à une transition énergétique plus territorialisée et plus juste ?

Les Sociétés d'Economie Mixte (SEM) jouent un rôle clé et incontournable dans la transition énergétique, en conciliant efficacité économique et mission d'intérêt général. Ancrées dans les territoires, elles permettent de développer des projets d'énergies renouvelables adaptés aux ressources en cohérence avec les stratégies territoriales proposées par les collectivités. Elles sont un outil essentiel pour massifier le développement des EnR en associant, des acteurs locaux et des développeurs privés afin de favoriser l'acceptabilité et l'appropriation des projets dans une démarche partenariales s'appuyant sur les forces de chacun.

Au-delà de la production d'électricité renouvelable, les SEM participent à une transition énergétique plus juste en orientant les projets pour plus de retour au territoire. Cette transition est également renforcée par l'ouverture à des acteurs locaux. À la croisée des logiques publiques et privées, elles sécurisent les financements et expérimentent de nouveaux modèles énergétiques. Pour conclure, les SEM conjuguent souveraineté territoriale et viabilité économique en apportant une réponse concrète aux objectifs de neutralité carbone de la France et de l'Union Européenne.

3.5

Réfection du patrimoine local et des bâtiments communaux

Églises, écoles, mairies ou salles des fêtes font partie du quotidien des habitants, mais leur entretien pèse souvent lourd dans le budget communal. Grâce à de nouvelles marges de manœuvre, certaines communes engagent des chantiers de rénovation ambitieux : isolation thermique, mise en accessibilité, modernisation des équipements. Des projets qui valorisent le patrimoine tout en améliorant la performance énergétique et le confort d'usage.

Thierry LECOMTE
Maire de Nouvion-et-Catillon

NOUVION-ET-CATILLON
Département de l'Aisne (02) *Hauts-de-France*

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE

« Les retombées générées par ce parc ont permis de sauver l'église Saint-Rémi, qui est classée monument historique mais que la commune n'arrivait plus à entretenir, et à enfouir les réseaux aériens de façon à mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel. »

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
44 MW

ÉOLIEN & PHOTOVOLTAÏQUE

Alliés du pouvoir d'achat et outils d'amélioration du cadre de vie

BARASTRE
Département du Pas-de-Calais (62)
Hauts-de-France

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU SUD ARTOIS

Gislain BOURY
Maire de Barastre

"Des panneaux photovoltaïques ont pu être installés, un effacement de réseau a été débuté, la salle des fêtes, la garderie et la cantine ont été rénovées. Tous ces aménagements ne sont qu'un début pour la commune de Barastre ! "

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
31 MW

ROCHEFORT-SUR-LA-CÔTE
Département de la Haute-Marne (52)
Grand Est

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHAUMONT

Hélène HALTZ
Maire de Rochefort-sur-la-Côte

"Les retombées ont permis la rénovation des systèmes de chauffage des bâtiments communaux, garantissant plus de confort et d'économies d'énergie, ainsi que la modernisation de l'éclairage public en LED, réduisant ainsi la consommation énergétique et l'empreinte écologique. "

Éolien terrestre
PUISSANCE INSTALLÉE
22 MW

ZOOM SUR

ZONES D'ACCÉLÉRATION : UN OUTIL LOCAL POUR ORIENTER LE DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

La **loi APER** (Accélération de la Production d'Énergies Renouvelables), adoptée début 2023, confie aux collectivités locales un rôle central dans le développement des énergies renouvelables. Son principal levier : la création de zones d'accélération, définies par les communes, pour signaler les endroits où elles souhaitent prioritairement voir s'implanter des projets d'énergie renouvelable.
Ces zones peuvent concerner l'éolien, le photovoltaïque (au sol, en toiture ou agrivoltaïque), l'hydroélectricité, ou encore les installations de méthanisation. Elles permettent aux élus de prendre l'initiative, en identifiant les **secteurs jugés pertinents** selon les caractéristiques du territoire, en lien avec les **enjeux paysagers**, **agricoles**, **économiques ou techniques**.
La définition de ces zones est volontaire, mais fortement encouragée. Elles ne garantissent pas automatiquement l'implantation d'un projet, mais elles permettent de guider les développeurs vers des secteurs acceptés localement. L'État s'appuiera d'ailleurs sur ces zones pour orienter les appels d'offres et prioriser les projets.
Le processus repose sur une concertation locale : les communes définissent leurs zones, les partagent avec les intercommunalités, puis les transmettent au préfet. Une cartographie départementale est ensuite construite pour fixer les objectifs territoriaux.
Les zones d'accélération permettent ainsi de mieux maîtriser l'**aménagement énergétique du territoire**, d'**anticiper les projets**, et d'**assurer qu'ils répondent aux attentes locales**.

INTERVIEW

Christophe BOUILLON
maire de Barentin, ancien député de Seine-Maritime,
Président de l'Association des Petites Villes de France

APVF
PETITES VILLES DE FRANCE

Deux ans après son adoption, quel regard portez-vous sur la mise en œuvre de la loi EnR dans les petites villes ?

J'ai soutenu, avec l'Association des Petites Villes de France (APVF), la loi EnR au moment de son adoption, parce qu'elle repose sur deux constats qui me semblent incontournables : d'abord, la nécessité des énergies renouvelables pour disposer d'un mix énergétique diversifié, et ensuite le rôle des élus locaux, et singulièrement des maires, dans la coconstruction de leur mise en place. Les décisions d'implantation d'énergies renouvelables doivent être décidées au niveau local. Une logique de subsidiarité doit primer en la matière. C'est pourquoi le rôle donné aux maires, avec la définition de « zones d'accélération » des énergies renouvelables nous semblait aller dans le bon sens. Néanmoins, deux ans plus tard, on souffre toujours de l'absence de définition claire de la politique énergétique à mener.
J'ai mis en garde lors des Assises des petites Villes, qui se sont déroulées cette année à Saint-Rémy-de-Provence, que si la dette de l'État ne faisait pas de victimes, la dette verte, elle, en causait. Et c'est pourquoi nous appelons à laisser plus de marges de manœuvre à l'échelon local pour permettre le développement des énergies renouvelables.

Comment les petites villes peuvent-elles faire de la transition énergétique un levier de dynamisme territorial ?

Il convient de rappeler que la géographie des énergies renouvelables se recoupe en grande partie avec celle des petites villes. C'est dans les petites villes que se jouera la transition énergétique. La transition énergétique est tout d'abord un formidable outil de résilience territoriale, par exemple avec le développement de l'autoconsommation.
Ensuite, la première source d'énergie est celle que l'on ne consomme pas. La réduction de la consommation, par exemple à travers la rénovation énergétique des bâtiments, permet une diminution des dépenses, ce qui est autant d'argent économisé l'investissement en faveur du dynamisme territorial. Enfin, les installations d'énergie renouvelable requièrent un vivier de personnels qualifiés, ce qui constitue une opportunité en termes d'emplois.

Quels sont les freins que vous identifiez encore dans les projets photovoltaïques ou éoliens en milieu périurbain ?

Il faut tout d'abord citer les lourdeurs administratives, encore trop nombreuses, en dépit des apports de la loi EnR. Ensuite, l'enjeu est d'assurer l'acceptation des habitants. J'identifie deux freins principaux à ce sujet. Généralement plus les populations sont éloignées des projets – que ce soit géographiquement ou du point de vue de leur niveau d'information – plus les oppositions sont fortes. En outre, l'évolution démographique des territoires est un facteur à prendre en compte, avec une part de population âgée qui dispose moins d'intérêt direct – je parlais plus haut des opportunités en termes d'emplois – à la mise en place de ce type d'infrastructures.

Comment améliorer la concertation entre élus, citoyens et porteurs de projets ?

La concertation doit répondre à un triptyque simple : anticipation, pédagogie et valorisation. Tout d'abord, l'anticipation : une concertation large est incontournable pour la réussite d'un projet et participe du projet lui-même. Cet aspect est désormais généralement intégré. Ensuite, la pédagogie : certes, il faut aller présenter le projet dans les conseils de quartier, qui sont incontournables, mais il faut aller au-delà. Il faut aller là où se trouvent les habitants, dans toute leur diversité. Enfin, la valorisation : d'après une étude d'Antoine Bristielle, de l'Institut Terram, il est nécessaire de démontrer la valeur ajoutée du projet, à partir des réalités locales. Cela passe par la coconstruction du projet pour que les citoyens puissent s'approprier le projet.
Pour chacun de ces aspects, le rôle des élus locaux est incontournable pour assurer le lien entre les habitants et les porteurs de projets.

INTERVIEW

Jean RÉVÉREAULT
Vice-président d'Intercommunalités de France chargé des transitions écologiques

INTERCOMMUNALITÉS DE FRANCE

Deux ans après son adoption, quel bilan tirez-vous de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables ?

Le bilan est mitigé : 14 000 communes sur 35 000 ont rendu leur copie : ce premier exercice de planification, sur une thématique peu travaillée avant la loi APER, n'a pas motivé assez de territoires ! En conséquence il faudra remettre l'ouvrage sur le métier, ce que la loi prévoit tous les 5 ans. Par contre ce surgissement de la thématique de la production locale d'énergies renouvelables dans le débat local a constitué un miroir grossissant ouvrant à une réflexion sur la dualité production/consommation d'énergies et sur les rapports entre le local et le global.
Ces exercices éclairent aussi sur la consommation d'énergies fossiles, sur le changement climatique, et sur nos dépendances à des pays producteurs peu démocratiques.

Quelle articulation commune – intercommunalité en matière de transition énergétique ? Les outils actuels (PCAET, ZADER, etc.) sont-ils suffisants pour structurer une transition énergétique cohérente?

Plus de 90 % des intercommunalités ont accompagné leurs communes sur cet exercice de planification, qui doit s'appeler « urbaine et climatique » tant elle a de conséquences sur nos règles locales d'urbanisme, sur nos choix de mobilités, sur nos consommations énergétiques dans les bâtiments et notamment sur nos équipements : réseaux de chaleur, outils de traitement des déchets. Ainsi ce sont toutes les thématiques de compétence intercommunale qui sont en jeu, et qui se reflètent dans nos PCAET, nos PLUI-M.

Comment renforcer le rôle des intercommunalités dans la planification énergétique territoriale ?

En plus des outils cités précédemment, dont la production est une obligation à charge des intercommunalités dans la plupart des situations, d'autres démarches débouchant sur des documents sont à disposition du bloc local : Schémas de Cohérence Territoriale, schémas directeurs d'énergies, atlas de la biodiversité, Plan Locaux de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Cependant la question centrale qui est posée pour que cette « compétence intercommunale » soit renforcée est celle des compétences humaines à mobiliser, en termes de recrutement, de formation et de moyens de financement de cette ingénierie nouvelle pour le développement local.

Que proposez-vous pour accroitre les retombées territoriales lorsqu'un projet d'éolien ou de photovoltaïque s'installe sur un territoire ?

La principale ressource fiscale attendue est l'IFER (imposition forfaitaire des entreprises de réseaux), dont les montants par filière sont fixés par l'État. Les oppositions se cristallisent souvent sur la perception de bénéfices modestes pour les territoires prospectés par les porteurs de projets, et la difficulté pour les élus locaux de justifier une acceptabilité uniquement sur des enjeux climatiques globaux. La possibilité de voter des centimes additionnels locaux aux montants nationaux d'IFER constituerait un élément de dialogue avec les porteurs de projets et les citoyens.

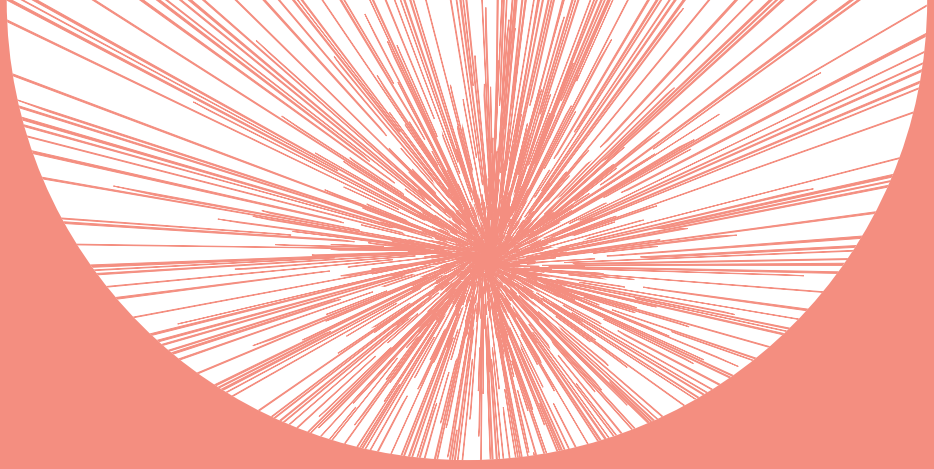

4 PARTIE ÉOLIEN & PHOTOVOLTAÏQUE

RESSOURCES

Le réseau TEPOS, les territoires à énergie positive

Crée par le réseau Cler, le réseau TEPOS réunit les territoires qui visent la couverture de leurs besoins énergétiques par les énergies renouvelables locales.

Pourquoi devenir un Territoire à Énergie Positive ?

Ce réseau rassemble des territoires pionniers qui abordent la question de l'énergie dans une approche globale de développement local – à la fois économique, social, démocratique et environnemental. Au cœur de la démarche, les trois principes de la démarche négaWatt : sobriété, efficacité énergétique et énergies renouvelables.

La participation au réseau TEPOS répond à plusieurs objectifs :

- capitaliser et mutualiser les diverses expériences menées dans les territoires, lors de différents temps de rencontres,
- développer des outils et des projets communs pour accompagner la transition énergétique territoriale,
- promouvoir leurs retours d'expérience en matière d'énergie auprès des institutions et pouvoirs publics, afin de participer à améliorer le cadre législatif, réglementaire et financier.

réseau Cler

UN PARCOURS D'INITIATION POUR AIDER LES ÉLUS À S'EMPARER DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le **réseau Cler**, en partenariat avec l'**Association des Maires Ruraux de France (AMRF)** et **Intercommunalités de France**, a récemment lancé la **deuxième édition de son parcours d'initiation aux énergies renouvelables**, intitulée : **« Les énergies renouvelables : une chance pour mon territoire ! »**

Ce programme **s'adresse aux élus locaux** – maires, adjoints, conseillers municipaux ou communautaires – qui souhaitent **mieux comprendre les enjeux des énergies renouvelables** et acquérir des **outils concrets** pour porter des projets adaptés à leur territoire.

Le développement local des énergies renouvelables est souvent en effet synonyme de **retombées économiques**, **création d'emplois**, **lutte contre la précarité énergétique** et renforcement des services publics. Il permet aux collectivités de **reprendre la main sur leur avenir énergétique**, tout en mobilisant les habitants autour d'un projet commun.

De mars à juillet 2025, les participants ont suivi **quatre modules thématiques** :

1. Répondre aux idées reçues
2. Planifier le développement des énergies renouvelables
3. Impliquer les citoyens
4. Maximiser les retombées locales

Chaque module propose des **ressources pédagogiques**, un **webinaire avec des experts et des élus**, un **quiz pour tester ses connaissances**, ainsi que des **temps d'échange entre pairs** pour avancer ensemble, selon les réalités locales.

Avec **plus de 300 élus formés lors de la première édition**, ce parcours a déjà démontré son utilité. Il constitue un **outil simple, accessible et sans but commercial**, pensé pour les élus de terrain qui souhaitent faire des énergies renouvelables **un levier concret de développement local**.

Les Trophées des élus de l'électricité renouvelable : valoriser les territoires qui s'engagent

Chaque année, France renouvelables organise les Trophées des élus de l'électricité renouvelable, un événement national qui met à l'honneur des élus locaux engagés dans la transition énergétique. L'objectif : valoriser des parcours inspirants, des réussites concrètes, et faire connaître des récits territoriaux forts portés par des collectivités, souvent rurales ou périurbaines, qui ont su faire des énergies renouvelables un levier de développement local.

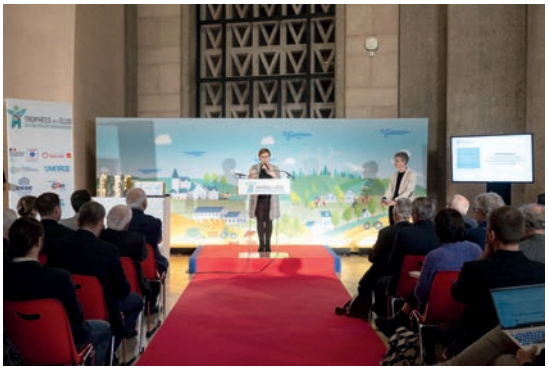

Présidé par Michèle Pappalardo, ancienne commissaire général au développement durable, le jury rassemble des experts indépendants et des acteurs reconnus du monde de l'énergie, des collectivités et de l'aménagement. Ensemble, ils sélectionnent des projets exemplaires qui allient production d'électricité renouvelable (éolien, solaire, hydroélectricité, etc.), concertation locale, retombées positives pour le territoire et vision de long terme.

Les trophées récompensent aussi bien des communes rurales que des intercommunalités plus vastes, en soulignant la diversité des dynamiques locales et la capacité des élus à innover, à fédérer et à concrétiser la transition énergétique sur le terrain.

Au-delà de la reconnaissance, cet événement est l'occasion de partager des bonnes pratiques, d'encourager les échanges entre collectivités et de montrer que les énergies renouvelables peuvent être un moteur d'action publique locale.

TROPHÉES des ÉLUS de l'électricité renouvelable

*Les candidatures sont ouvertes chaque année sur le site officiel **www.trophees-enr.fr**, où l'on peut également retrouver les lauréats des éditions précédentes.*

Une charte pour des projets d'énergies renouvelables concertés et ancrés localement

Portée par AMORCE et France renouvelables, une charte partenariale encadre les relations entre collectivités locales et développeurs-exploitants de projets d'énergies renouvelables électriques (éolien, solaire...). Elle vise à favoriser un dialogue constructif à chaque étape du projet, de la préfiguration à l'exploitation, afin d'encourager des projets mieux concertés, mieux acceptés et mieux intégrés aux territoires.

La charte détaille les **engagements réciproques** entre développeurs et collectivités. Elle encourage les porteurs de projets à associer les élus dès les premières démarches, à être transparents sur les zones prospectées, à présenter les équipes projet et à mener une concertation ouverte avec les habitants, les agriculteurs, les associations et les acteurs économiques locaux.

Du côté des collectivités, la charte souligne le rôle clé des élus pour accompagner la concertation, structurer le dialogue local, faciliter l'information des riverains et veiller à l'intégration du projet dans les dynamiques territoriales.

Pendant le développement, le porteur de projet s'engage à informer régulièrement la collectivité, à partager le calendrier, à proposer des dispositifs de participation (réunions publiques, bulletins, newsletters...) et à présenter les modalités d'implication financière locale.

En phase d'exploitation, l'exploitant est invité à rendre compte de l'activité, à organiser des visites pédagogiques, et à associer les acteurs locaux aux réflexions sur la fin de vie des installations (remise en état, recyclage, réemploi...).

Enfin, la charte insiste sur le **développement économique local** : les collectivités peuvent proposer des entreprises locales susceptibles d'intervenir, et les développeurs s'engagent à prendre en compte les spécificités du territoire (zones rurales, stratégie de revitalisation, emploi local...).

Ce cadre commun offre une base de confiance pour construire ensemble des projets de production d'énergie renouvelable **respectueux des attentes locales et porteurs de retombées positives pour les habitants**. AMORCE et France renouvelables invitent l'ensemble des acteurs concernés à **s'approprier cette charte** et à la mettre en œuvre de manière concrète dans leurs projets.

CLÉO : LE CLUB DES COLLECTIVITÉS LOCALES ÉOLIENNES D'AMORCE

L'association AMORCE anime le Club des collectivités locales éoliennes en partenariat avec L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'énergie (ADEME). Initié en 2003, ce club a trouvé une nouvelle dynamique fin 2008 et compte désormais une centaine de membres.
Cléo a pour objectifs de faire entendre au niveau national la voix des élus locaux favorables au développement de bons projets éoliens et de partager les expériences pour faciliter l'accompagnement voire le montage des projets par les collectivités.
Afin de profiter des services de Cléo, il suffit d'adhérer à la compétence énergie au sein de l'association AMORCE.
Les adhérents bénéficient donc des services d'AMORCE sur l'éolien mais aussi sur les autres thématiques concernant la gestion de l'énergie (autres énergies renouvelables, maîtrise des consommations d'énergie, utilisation des certificats d'économie d'énergie, achat d'électricité et de gaz naturel, planification énergétique, distribution d'énergie, financement, montages juridiques, veille juridique, etc.).

INTERVIEW

Serge NOCODIE
Vice-Président délégué aux réseaux de chaleur et aux énergies renouvelables, AMORCE

Quel bilan opérationnel tirez-vous deux ans après la loi d'accélération des EnR ?

La loi APER du 10 mars 2023 a notamment permis de changer d'échelle quant à la planification énergétique. En effet, l'identification de zones d'accélération sur l'ensemble des filières d'énergies renouvelables a été fléchée vers les communes. Ces dernières ont donc pris (ou repris) conscience qu'elles avaient la main pour construire leur stratégie énergétique. Pour les accompagner dans la méthodologie, AMORCE a développé un outil nommé Accel'EnR qui vient en complément du portail cartographique du ministère (versions « commune » et « EPCI »). À ce jour, plus d'un tiers des communes ont répondu à l'appel et plus de 900 000 zones ont été remontées. Les élus restent donc engagés sur le terrain. Il convient désormais de leur donner les moyens de concrétiser les projets.

Les dispositifs fiscaux sont-ils suffisants pour garantir un ancrage local des projets ?

Parmi les dispositifs, l'IFER reste un levier pour les collectivités. Cependant, la fiscalité constitue l'une des étapes et il est possible d'aller encore plus loin pour garantir un ancrage territorial des projets. La mise en place d'une concertation approfondie entre les développeurs-exploitants, les élus, les citoyens et autres acteurs locaux est un prérequis indispensable pour assurer une réalisation harmonieuse et exigeante des installations.

Quels leviers concrets préconisez-vous pour maximiser les retombées territoriales ?

La palette des possibilités est désormais beaucoup plus large pour les territoires : mise à disposition du foncier/patrimoine public moyennant un loyer, instauration d'un dispositif de financement participatif, implication des collectivités/citoyens jusque dans la gouvernance des sociétés de projets... Des réflexions peuvent également être menées sur des boucles locales d'énergie pour refaire le lien entre consommation et production. Un parc éolien ou photovoltaïque devient ainsi un véritable vecteur d'échanges, liens sociaux et partage de la valeur. Parmi les adhérents d'AMORCE, nous disposons de nombreux retours d'expérience exemplaires.

Comment renforcer la montée en compétences des collectivités sur les enjeux énergétiques ?

Avec son club Cléo, AMORCE contribue à cette montée en compétences sur l'éolien. Des témoignages sont partagés via différents évènements et des publications de décryptage (guide « l'Élu et l'éolien », simulateur sur la fiscalité, repowering...) sont régulièrement proposées. Par ailleurs, un espace d'échanges a récemment été lancé sur notre site internet pour créer une véritable « communauté » et favoriser les interactions. Des actions similaires sont réalisées sur la thématique photovoltaïque, et à l'image de la charte éolienne AMORCE-France Renouvelables, un groupe de travail a été créé par l'association pour coconstruire une charte nationale agrivoltaïque de bonnes pratiques avec un angle d'approche « collectivités ». La mise en avant de cadres de référence est aussi une manière d'agir pour permettre aux territoires de s'approprier les sujets. Enfin, la présence sur place de conseillers de proximité comme le réseau Les Générateurs participe à cette formation des collectivités.

Quels outils recommandez-vous pour favoriser la planification territoriale multi-niveaux?

AMORCE est membre du Comité Régional de l'Énergie (CRE) de la Région PACA et suit d'autres CRE en direct ou via des élus. Ces comités doivent statuer sur la suffisance des zones d'accélération en comparaison d'objectifs régionalisés, eux-mêmes issus des objectifs nationaux. Pour cela, une méthode de calcul est à établir et homogénéiser afin de passer d'une surface identifiée à un potentiel de puissance/production (cf Accel'EnR). Cependant, le retard pris dans la promulgation de la nouvelle Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE 3) n'est pas sans conséquence sur la visibilité des ambitions françaises et leur traduction à tous les échelons. Plusieurs associations dont AMORCE ont d'ailleurs remis en 2023 le « Scénario PPE des Territoires 2035 » à la ministre en poste. Sans trajectoire énergétique globale mettant en avant une production renouvelable décarbonée électrique mais aussi thermique et via le biogaz, les signaux ne sont pas au vert pour répondre à l'enjeu du dérèglement climatique.

Le déroulement d'un projet éolien terrestre

IDENTIFICATION DES CAPACITÉS DE RACCORDEMENT
Identification des possibilités techniques de raccordement au réseau électrique

IDENTIFICATION DES ZONES FAVORABLES
Identification des contraintes réglementaires, environnementales, paysagères, patrimoniales, et techniques

PREMIER CONTACT AVEC LES ÉLUS, PROPRIÉTAIRES FONCIERS ET EXPLOITANTS AGRICOLES
Début du travail de concertation avec la population

ACCORD FONCIER AVEC PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS

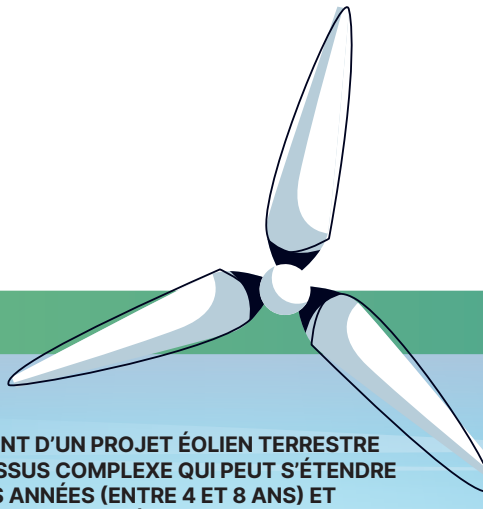

ANALYSE DE PRÉ-FAISABILITÉ

LE DÉROULEMENT D'UN PROJET ÉOLIEN TERRESTRE EST UN PROCESSUS COMPLEXE QUI PEUT S'ÉTENDRE SUR PLUSIEURS ANNÉES (ENTRE 4 ET 8 ANS) ET IMPLIQUE DE NOMBREUSES ÉTAPES. CE PROCESSUS NÉCESSITE UNE COORDINATION MINUTIEUSE, LE RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS LOCALES ET NATIONALES, ET UNE COMMUNICATION EFFICACE AVEC TOUTES LES PARTIES PRENANTES.

DÉMANTÈLEMENT ET RECYCLAGE

EXPLOITATION

MISE EN SERVICE DU PARC ÉOLIEN

RENOUVELLEMENT DU PARC (REPOWERING)

DÉMONTAGE DES ÉOLIENNES

PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS PAR LES FILIÈRES DE VALORISATION

REMISE EN ÉTAT DU SITE

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX
Dans les 12 mois suivant la mise en service, puis au minimum tous les 10 ans

Si besoin, adaptation des mesures ERC(A)

Transmission des données récoltées, rendues publiques (rapports, plateforme DEPOBIO)

INSPECTIONS RÉGULIÈRES MENÉES PAR L'ADMINISTRATION

MAINTENANCE

POURSUITE DU PROCESSUS DE DIALOGUE ET CONCERTATION AVEC LES PARTIES PRENANTES LOCALES

Réunion d'information et de concertation avec les habitants de la commune, les associations et les services publics

CAPACITÉ TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DU PORTEUR DE PROJET

CHOIX DU MATÉRIEL

CAMPAGNE DE MESURE DU VENT

ANALYSE ET EXPERTISE ACOUSTIQUE

EXPERTISE ENVIRONNEMENTALE, PAYSAGÈRE ET PATRIMONIALE

RÉALISATION DES ÉTUDES D'IMPACT, ET DU DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Assemblage des études réglementaires obligatoires pour évaluer les éventuels impacts sur l'environnement, les riverains, la biodiversité, le paysage, le patrimoine

Intervention de bureaux d'études indépendants apportant les solutions pour éviter, réduire ou compenser les éventuels impacts

Étude de dangers, conformément à la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

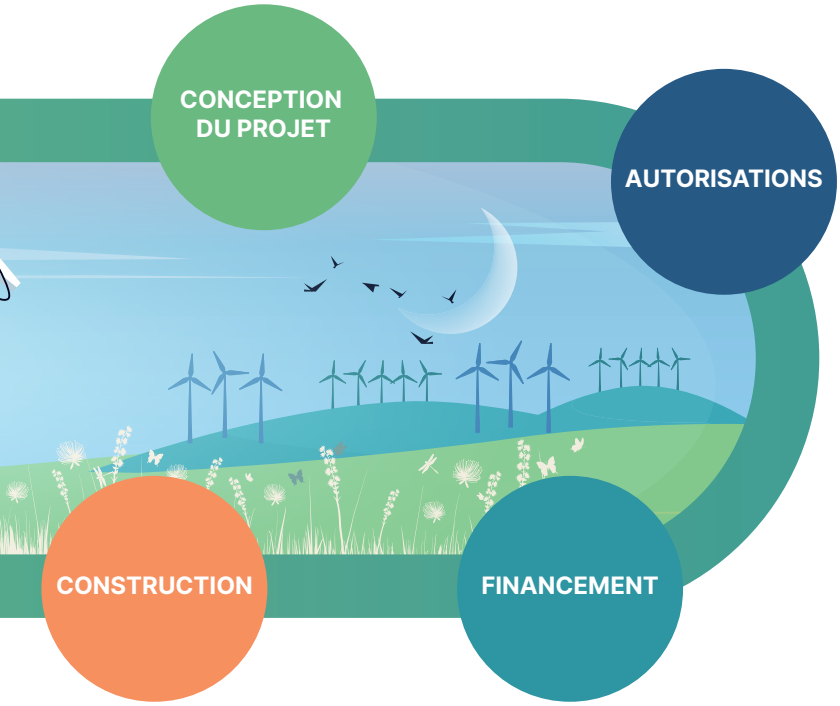

PROCÉDURE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Instruction et examen du dossier par la préfecture

ENQUÊTE PUBLIQUE

Information du public

Diffusion par la préfecture

Mise à disposition du public du dossier de demande d'autorisation environnementale

DÉCISION ADMINISTRATIVE

Décision rendue par le préfet

GÉNIE CIVIL

Voirie, fondation, plateforme

INSTALLATION DES ÉOLIENNES

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Établi par des bureaux d'études spécialisés

RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

Le déroulement d'un projet photovoltaïque au sol

IDENTIFICATION DU POTENTIEL SOLAIRE

IDENTIFICATION DES CAPACITÉS DE RACCORDEMENT
Identification des possibilités techniques de raccordement au réseau électrique

IDENTIFICATION DES ZONES FAVORABLES
Identification des contraintes réglementaires, environnementales, paysagères, patrimoniales, et techniques

PREMIER CONTACT AVEC LES ÉLUS, EXPLOITANTS ET PROPRIÉTAIRES AGRICOLES
Début du travail de concertation avec la population

ACCORD FONCIER AVEC PROPRIÉTAIRES ET EXPLOITANTS

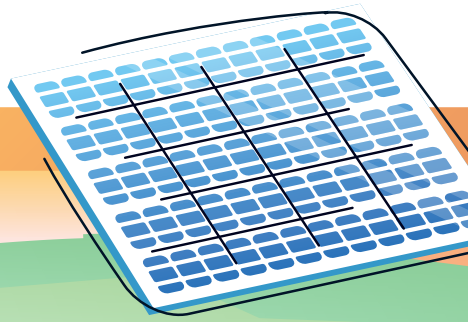

ANALYSE DE PRÉ-FAISABILITÉ

DÉMANTÈLEMENT ET RECYCLAGE

DE L'ANALYSE DE FAISABILITÉ À LA MISE EN SERVICE ET AU RECYCLAGE, LE DÉVELOPPEMENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL SUIT UN PARCOURS STRUCTURÉ POUR CAPTER L'ÉNERGIE SOLAIRE DE MANIÈRE DURABLE ET RESPONSABLE.

EXPLOITATION

MISE EN SERVICE DU PARC PHOTOVOLTAÏQUE

DÉMONTAGE DES PANNEAUX

PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS PAR LES FILIÈRES DE VALORISATION

REMISE EN ÉTAT DU SITE

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ RENOUVELABLE

SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

Si besoin, adaptation des mesures ERC(A)
Transmission des données récoltées, rendues publiques (rapports, plateforme DEPOBIO)

ENTRETIEN DE LA VÉGÉTATION AUTOUR DES PANNEAUX

AGRIVOLTAÏSME
Analyse de l'impact de la centrale solaire sur les rendements

MAINTENANCE

INSPECTIONS RÉGULIÈRES MENÉES PAR L'ADMINISTRATION

POURSUITE DE LA CONCERTATION ET DE L'INFORMATION DU PUBLIC
Discussions avec les autorités locales, les pêcheurs, les associations de protection de l'environnement et d'autres acteurs concernés

PLANIFICATION TECHNIQUE

Choix de la technologie (modules photovoltaïques, onduleurs, structures de support)

Dimensionnement : nombre de panneaux, configuration de la centrale, distance inter-rang, hauteur des panneaux...

AGRIVOLTAÏSME

Étude agricole

Définition du projet agricole

RÉALISATION DES ÉTUDES

Pour les projets > 1 MWc : étude d'impact environnementale pour évaluer les éventuels impacts sur la faune, la flore, les sols...

Étude paysagère

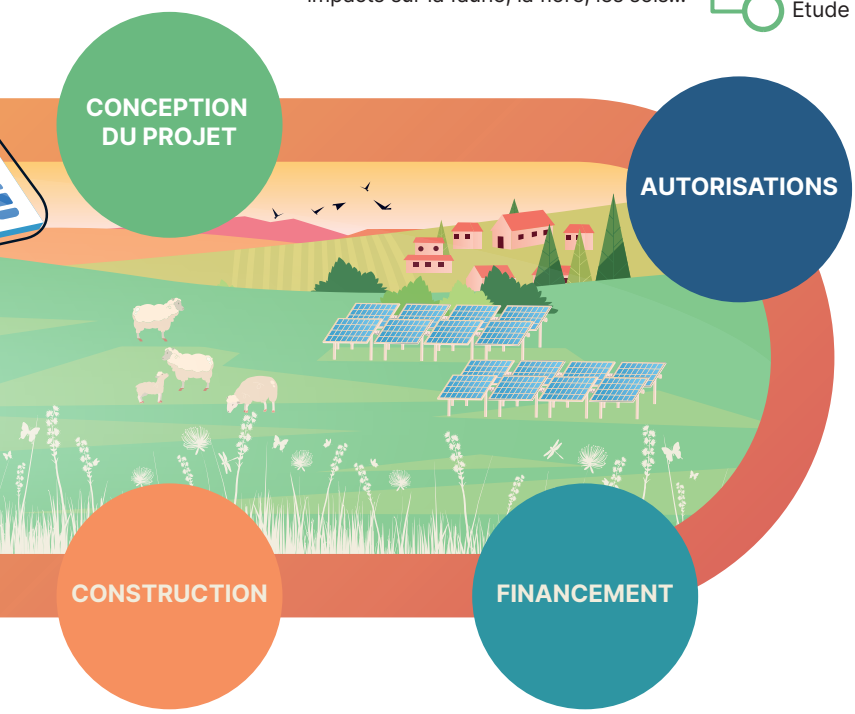

DÉPÔT DU PERMIS DE CONSTRUIRE

SOUMISSION À LA CDPENAF POUR AVIS CONSULTATIF

ENQUÊTE PUBLIQUE

INSTRUCTION ET ACCEPTATION DU PERMIS DE CONSTRUIRE

DÉCISION DE LA PRÉFECTURE

DÉCISION ADMINISTRATIVE
Décision rendue par le préfet

GÉNIE CIVIL
Voirie, fondation, plateforme

INSTALLATION DES PANNEAUX SOLAIRES

CONTRÔLE DE CONFORMITÉ
Établi par des bureaux d'études spécialisés

RACCORDEMENT AU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

LA PAROLE À

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Sylvain WASERMAN
Président Directeur-général de l'ADEME

La transition écologique sera territoriale ou ne sera pas. L'ADEME, en tant qu'opérateur de l'État, est aux côtés des acteurs des territoires pour leur transmettre outils et ressources nécessaires : qu'il s'agisse de développer des infrastructures d'énergies renouvelables ou de concrétiser des projets de décarbonation, nous serons présents pour leur donner les moyens d'agir.

Il s'agit de nous protéger en ne dépendant plus des énergies fossiles et des variations incontrôlables des prix pour chauffer nos mairies, nos écoles ou nos salles des fêtes. Le Fonds Chaleur – préservé à 800 millions d'euros en 2025 – joue un rôle clef dans cet accompagnement : il a permis plus de 10 000 installations de production et de distribution d'énergies renouvelables et de récupération sur l'ensemble du territoire.

C'est avec l'ambition d'inciter et de faciliter les actions des élus qui agissent en faveur de la transition écologique sur leurs territoires que le réseau « Élus pour agir », qui fête ses deux ans cette année, a été créé. Aujourd'hui, ce sont près de 4 150 élus de tous bords politiques qui ont rejoint ce réseau. Nous proposons de les aider à mieux décrypter les enjeux de la transition écologique et à mieux connaître les fondamentaux, les leviers de financement et les bonnes pratiques grâce à des conférences de haut niveau et des retours d'expériences entre élus.

En cela, main dans la main avec les élus, nous agissons sur plusieurs fronts : protéger la santé et l'environnement de nos concitoyens en dépolluant des sites orphelins par exemple, repenser la place de la nature en ville et travailler à l'amélioration de la qualité de l'air afin d'adapter les territoires aux effets du dérèglement climatique, financer des réseaux de chaleur dans les communes afin de protéger les habitants de l'instabilité des coûts du gaz. C'est toute la démarche de l'outil Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) qui guide les collectivités dans la structuration de leurs démarches autour de deux référentiels : climat-air-énergie et économie circulaire.

Parce que les élus sont les artisans de cette souveraineté locale, l'État, à travers l'ADEME, sera toujours à leurs côtés pour transformer leurs convictions en actions concrète.

La Banque des Territoires aux côtés des élus pour accélérer le développement des énergies renouvelables

Partenaire privilégié des collectivités territoriales, la Banque des Territoires vous accompagne dans l'élaboration et le déploiement de vos projets d'avenir.

Face à l'évolution du prix des énergies fossiles et aux besoins de réduction de l'empreinte carbone pour atténuer le changement climatique, l'évolution de vos systèmes énergétiques est une priorité environnementale, sociale et économique.

Nous nous mobilisons pour accélérer le déploiement des énergies renouvelables et des réseaux de chaleur. Nous accompagnons en financement, ingénierie, et consignations le déploiement de nouvelle infrastructure énergétique.

FINANCEMENT

Nous finançons vos projets pour construire, rénover ou transformer les équipements publics, les infrastructures et aménagements urbains, les équipements publics de service de proximité et les opérations de requalification économique, au sein des quartiers de la politique de la ville.

Prêt Transformation Écologique : financement au meilleur taux des projets de production, stockage et distribution d'EnR (énergies renouvelables, réseaux de chaleur, centrales biomasse, hydrogène vert).

Investissement en fonds propres et quasi-fonds propres : aux côtés de partenaires disposant de compétences techniques et financières, notamment dans les EPL et leurs filiales, reconnues dans les projets photovoltaïques, d'éolien terrestre, d'hydroélectricité et de stockage d'énergie et également dans les projets multi-énergies à travers les SEM EnR et leurs filiales.

ACCOMPAGNEMENT EN INGÉNIERIE

Des possibilités d'appui pour la réalisation des études nécessaires à la mise en œuvre de vos travaux allant des schémas directeurs des énergies à la pré-maîtrise d'œuvre ; nous soutenons en particulier les innovations.

SÉCURISATION

Consignation de la garantie financière devant être constituée en vue de la remise en état des lieux après l'exploitation (parc éolien, installations classées pour la protection de l'environnement, travaux miniers, installations agrivoltaiques, etc...) et pour sécuriser la réalisation des projets EnR (réponse aux appels d'offre de la commission de régulation de l'énergie, installation de panneaux solaires sur bâtiments ...).

FRANCE renouvelables
système électrique pilotable

france-renouvelables.fr | contact@france-renouvelables.fr